

## LISTE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024 à 19h00

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 14 octobre, le conseil municipal de la commune de LA CHAUSSEE-ST-VICTOR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de monsieur Stéphane BAUDU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : mardi 8 octobre 2024.

**PRÉSENTS** : M. Stéphane BAUDU Maire, Mme Marie-Claude DUPOU, M. Philippe DUMAS, M. Yves BALDERAS, Mme Audrey ARDOUIN-NAURIS, M. Alexandre GOUFFAULT, Mme Elisabeth PERINET, adjoints, M. Alexandre SIROP, Mme Françoise POISSON, M. Gérard FARINEAU, M. Claude GILLARD, Mme Sylvie LAFON, M. Georges HADDAD, M. Eric LECLAIRE M. Franck PÉRION, M. Thierry GONZALEZ, Mme Cécile ALET, M. Serge DOS SANTOS, Mme Carole VION, Alexis DELAHAYE. M. Thibaud BARRANDON

**POUVOIRS** : Mme Valérie RACAULT à M. Philippe DUMAS  
Mme Catherine LERIN à Mme Françoise POISSON  
Mme Danielle HOLTZ à Mme Cécile ALET  
Mme Anne SANTALLIER à Mme Valérie RACAULT  
Mme Agnès DAUDIN à Mme Carole VION

**ABSENTS**: M. Nicolas PASCAL

**SECRÉTAIRE** : Mme Françoise POISSON

**PRESENTS** : 21

**VOTANTS** : 26

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 9 septembre 2024.

-----

### DELIBERATION N° 2024/57: . RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- autorise le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins lié à un accroissement temporaire d'activité,
- approuve la création de poste telle que définie ci-dessus,

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### DELIBERATION N° 2024/58: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À VERSER AU COMITE DES FETES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le versement de cette subvention.

### DELIBERATION N° 2024/59: GARANTIE D'EMPRUNT POUR UNE OPÉRATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX 152 AVENUE MAUNOURY « JUMENTIER II » (26 LOGEMENTS)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés adopte le principe:

- de la garantie à hauteur de 50 % de l'emprunt que 3F Centre Val de Loire, contracte auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 2 993 807 €, selon les conditions exposées ci-dessus,

- et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de garantie communale.

**DELIBERATION N° 2024/60 : ACQUISITION OU CESSION D'IMMEUBLES -RECOURS À LA PROCÉDURE D'ACTE ADMINISTRATIF – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :**

- Autorise le recours à la procédure de l'acte administratif,
- Désigne un représentant de la commune pour signer cet acte administratif et ceux à venir dans le cadre de rétrocessions dans le domaine public, en l'occurrence le 1<sup>er</sup> adjoint ou les suivants dans l'ordre du tableau si indisponibilité du 1<sup>er</sup>.
- Autorise Monsieur Le Maire à certifier et authentifier ces actes administratifs.

La séance est levée à 19h30.

